

31 juillet 2024



Pierre Grega : « La résolution belge remet le dossier Agent orange dans les mémoires »

Propos recueillis par Anne Xuan Nguyen

Le 5 octobre 2023, la Chambre des représentants belge s'est prononcée, à l'unanimité, en faveur d'une reconnaissance politique des victimes vietnamiennes de l'Agent orange¹.

Cet herbicide manufacturé par des entreprises telles que Monsanto ou Dow Chemical a été épandu par les forces armées étatsuniennes entre 1961 et 1971 pendant la 2^{ème} guerre d'Indochine. Le but de ces opérations était de priver les troupes du Front national de Libération de cachettes et de vivres, en ciblant les forêts et les exploitations agricoles. Dès l'intensification des épandages en 1964, des chercheurs, activistes et politiciens, ont souligné les lourdes conséquences sanitaires et environnementales de telles actions guerrières. Ils ont aussi souligné que les lots d'Agent orange étaient, pour certains, fortement contaminés à la dioxine. Les différentes mobilisations ont de plus souligné leur caractère illégal au regard du droit international public².

Plus de 50 ans après la fin des épandages, la Belgique reconnaît publiquement l'existence de victimes, et s'engage, à travers la « Résolution relative à l'aide à apporter aux victimes de l'utilisation de l'Agent orange durant la guerre du Vietnam » à leur apporter un soutien humanitaire, technique, scientifique et politique. Le parlement belge devient alors le premier au monde à approuver une telle législation³.

Encadré 1. La Résolution relative à l'aide à apporter aux victimes de l'utilisation de l'Agent orange durant la Guerre au Vietnam

La *Résolution relative à l'aide à apporter aux victimes de l'utilisation de l'Agent orange durant la Guerre au Vietnam* a été votée à l'unanimité par la Chambre des représentants de Belgique. Cette résolution reconnaît les graves impacts environnementaux et sanitaires causés par cet herbicide, souligne la responsabilité des États-Unis et des entreprises productrices, et exprime la solidarité de la Belgique envers le Vietnam. Elle appelle le gouvernement belge à chercher une solution juste et durable pour les victimes, à soutenir le Vietnam et à porter cette question sur la scène internationale, notamment auprès de l'Union européenne, des Nations Unies et de l'Organisation mondiale de la santé. Enfin, elle encourage le développement de technologies et de partenariats de recherche pour réparer les dommages causés⁴.

Anne Xuan Nguyen, chercheuse au GRIP, a rencontré Pierre Grega, un des architectes de cette résolution, afin de mieux comprendre le processus qui a mené à cette reconnaissance. Il s'agit aussi, à travers cet entretien, de saisir les motivations derrière cette longue mobilisation, et les perspectives qu'ouvre cette politique de reconnaissance politique.

Pourriez-vous expliquer dans quel contexte vous vous êtes impliqué sur cette question de l'Agent orange ?

Mes activités professionnelles se sont toujours déroulées dans le cadre des relations internationales, plus particulièrement au niveau de la coopération au développement. C'est dans ce contexte que j'ai eu l'occasion de m'intéresser au Vietnam, vu qu'il était un pays partenaire de la Belgique depuis les années 2000. Puis après, j'ai été impliqué dans l'Association Belgique-Vietnam (ABV), une association créée en septembre 1973 – une association d'appui politique plus qu'une organisation humanitaire en tant que telle. L'ABV a été créée au moment des pourparlers de paix pour soutenir les parties prenantes aux discussions de paix, qui avaient beaucoup de mal à être représentées en Europe, puisqu'à l'époque les États avaient des ambassades, mais le Front national de libération n'avait pas de représentation officielle, et il venait donc appuyé par plusieurs organisations, dont l'ABV.

Au cours des années 2000, on va arriver à la levée de l'embargo et au développement économique du Vietnam, qui va passer assez vite dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires inférieurs. De ce fait, la coopération au développement belge a fini par ne plus le retenir comme pays partenaire pour la coopération gouvernementale [...]. Ce

contexte-là a fait qu'à l'ABV, on a continué à rechercher les points sur lesquels on pouvait continuer à aider la population vietnamienne d'un point de vue politique ou sociétal, au-delà des petits projets que l'association continuait de financer.

On s'était saisi déjà depuis quelques années, de cette question de l'Agent orange en se disant « Comment est-ce qu'on peut soutenir la population vietnamienne face à ce problème de santé, ce problème environnemental et ce problème politique aussi ? ». Le sujet restait énorme et de moins en moins de gens s'en préoccupaient. Et c'est comme ça que nous sommes arrivés à mieux prendre en considération cette question de l'Agent orange.

Le 5 octobre 2023 dernier, c'est la Chambre des représentants belges qui a voté à l'unanimité une résolution en faveur du soutien et de la reconnaissance des victimes de l'Agent orange. Pouvez-vous m'expliquer comment s'est déroulé ce processus de reconnaissance, que je comprends comme assez long ?

Ah oui, c'est assez long. Aux alentours de 2010, nous avons recherché au sein du parlement des gens intéressés par la question. Le premier parlementaire qui a porté cela, c'était Patrick Moriau, un parlementaire socialiste souvent impliqué dans des missions de coopération au développement. On l'a approché, sensibilisé à cette question et travaillé avec lui sur un premier texte de résolution.

Le souci, c'est que l'approche était relativement partisane. Comme il était socialiste, il s'est associé à quelques parlementaires socialistes pour déposer la résolution, mais cela n'a pas vraiment abouti. Nous avons passé une ou deux législatures à essayer de faire passer cette résolution, sans succès. Et puis, Patrick Moriau est décédé et on a relancé la résolution avec d'autres parlementaires, dans un premier temps, socialistes, notamment Stéphane Crusnière et Özlem Özen à l'époque. De nouveau, la résolution était toujours portée uniquement par des socialistes. Bien que mise à jour, elle ne parvenait pas à dépasser le stade du dépôt. La prise en considération au niveau de la commission des Affaires étrangères était perpétuellement reportée. Comme toujours, il faut trouver un consensus et des gens pour la porter, mais peu de parlementaires avaient cette préoccupation en tête et il fallait les sensibiliser.

Et donc, lors de cette dernière législature, la proposition a été redéposée, cette fois-ci par André Flahaut (Parti socialiste). Ce qui a un peu déclenché les choses, c'était justement la visite de Madame Trần Tố Nga en Belgique. C'était en octobre 2021. On était en contact avec elle depuis pas mal d'années. Et là on a l'occasion de la recevoir, pour une première soirée d'information grand public. La veille, elle a eu l'occasion de rencontrer quelques parlementaires à l'ambassade du Vietnam : André Flahaut, Georges Dallemagne du CDH, Séverine de Laveleye d'Écolo. On est parvenus à sensibiliser des parlementaires de partis différents, ce qui a un peu accéléré les choses. Bien que Madame Nga n'ait pas vu beaucoup d'autres parlementaires à ce moment, au moins le sujet était sur la table pour ceux qu'elle avait rencontrés. André Flahaut a eu

l'intelligence de faire porter la résolution par tous les membres de la coalition Vivaldi (la majorité gouvernementale). Ce qui a fait encore avancer les choses, parce qu'au moment où la résolution est déposée, au début 2022, elle est déjà bien soutenue. Parmi les porteurs, il y a Els van Hoof, qui est présidente de la commission des Affaires étrangères (CD&V). Donc ça joue aussi en faveur de la résolution. Puis, lors d'un voyage de l'ABV au Vietnam en février-mars 2023, nous rencontrons l'ambassadeur de Belgique qui nous fait part des démarches menées sur place, notamment avec l'entreprise Jan Haemers Technologies, une entreprise belge, laquelle avait obtenu à l'époque la possibilité de faire un projet pilote de décontamination des zones polluées à l'Agent Orange avec le ministère de la Défense vietnamien. L'ambassadeur nous explique que ce qui est difficile, c'est un certain monopole américain sur ces questions-là.

Encadré 2. Opérations de décontamination bilatérales au Vietnam

Depuis 2010, le Vietnam et les États-Unis ont commencé à décontaminer les zones polluées par l'Agent orange. Après des années de recherche et de plaidoyer par un réseau de chercheurs, activistes et parlementaires, les deux pays ont ratifié, en 2009, un accord de coopération lançant des opérations majeures de décontamination sur les sites les plus affectés par la dioxine. Les aéroports militaires de Bien Hoa et Da Nang ont été choisis pour ce programme, dirigé par l'Agence des États-Unis pour le développement international et le ministère de la Défense vietnamien. La décontamination utilise un traitement thermique des boues polluées pour rendre les terres saines. De plus, un programme d'assistance financière et médicale est prévu pour les personnes handicapées vivant autour des zones contaminées. Ce programme est selon USAID, dissocié des opérations de décontamination⁵. La zone autour de l'ancienne base militaire de Da Nang a été nettoyée avec succès en 2017, et la base de Bien Hoa, plus grande et plus polluée, est en cours de traitement. Pour l'instant, seuls ces deux sites, parmi les 28 zones identifiées par des chercheurs canadiens et vietnamiens, bénéficient de ce programme de collaboration bilatérale⁶. L'important contrat de décontamination est jusqu'ici mis en œuvre par des entreprises étatsuniennes.

[Vous mentionnez la problématique du monopole des États-Unis. Pourriez-vous nous en dire plus ? Comment avez-vous cherché à pallier ce monopole ?](#)

En effet, la technologie belge développée par Haemers Technologies est manifestement plus pertinente et plus performante que ce qui est testé ailleurs. Mais on a beaucoup de mal à obtenir des financements puisque la plupart sont étatsuniens, notamment via USAID qui les monopolise à l'adresse des entreprises américaines. On revient du Vietnam en se disant que notre rôle qu'en tant qu'association, c'est d'essayer de stimuler le soutien politique, d'informer les parlementaires belges de cette question-là. Cela a amené à ce qu'on rajoute, dans la résolution des paragraphes concernant le soutien à la politique de décontamination. Rapidement au mois de juin, la Commission des Affaires étrangères a tenu une séance d'information où ont été invités André Bouny, un spécialiste français sur la question, ainsi que l'ambassadeur du Vietnam, Haemers Technologies, et moi-même.

S'est rajoutée là-dessus une mission au Vietnam de Mme Stéphanie D'Hose la présidente du Sénat (Open VLD), avec différents parlementaires, notamment libéraux flamands et francophones, ce qui a impacté sur la sensibilité à la question et la cohésion des membres de la Vivaldi portant le projet de résolution. Tout est allé très vite à ce moment-là. Au moment de l'audition de juin, on a eu la conjonction d'un André Flahaut qui est parvenu à stimuler tous les filons possibles ; de la présidente de la commission aux Affaires étrangères, Els Van Hoof ; et du soutien de l'ambassade de Belgique. Les parlementaires sentaient que la diplomatie belge était derrière. Et donc, le consensus s'est très vite établi en Commission des Affaires étrangères, même avec les partis qui n'étaient pas signataires. Des représentants du PTB et de la NVA sont aussi intervenus très favorablement. Il se trouve que le président du Groupe parlementaire d'amitié belgo-vietnamienne est Andries Gryffroy, de la NVA. Et en octobre 23, on a obtenu l'adoption de cette résolution avec une adhésion unanime. Ça c'était un peu une surprise pour nous qu'il y ait eu l'unanimité. Personne n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

Et lors de l'adoption de la résolution, certains parlementaires ont-ils émis des réserves ?

Non, le texte final a été déposé, avec quelques adaptations, avec l'assentiment de l'ensemble de l'Assemblée. Les différences étaient mineures. On a un peu dépolitisé. Il y avait un ciblage plus direct des États-Unis qui a été un petit peu atténué. Il y a eu l'ajout d'une meilleure prise en compte des conséquences pour les rivières et les nappes phréatiques situées dans les zones contaminées et qui dispersent l'Agent orange. Et puis, durant la discussion en Commission des Affaires étrangères, il y avait aussi la question de solliciter la Commission européenne pour qu'elle intègre cette problématique. Ces quelques adaptations ne modifiaient pas fondamentalement le sens de la résolution.

Et au cours des années précédentes, quand le dossier passait plus inaperçu, est-ce que vous avez vu des réserves ou des oppositions particulières à la résolution ?

Oui, il y en a eu, dans le sens où je pense que pour certains le Vietnam est un pays communiste, contre lequel les États-Unis ont établi un embargo. Et donc la coopération ou le soutien aussi clair au Vietnam leur était un peu compliqué, mais ça, ça a évolué aussi. La diplomatie vietnamienne a certainement joué son rôle, ce qui fait que le Vietnam est différemment perçu aujourd'hui par l'ensemble des parlementaires belges. Il est clair qu'avant, le Vietnam était soutenu surtout par la gauche et par l'extrême gauche. Aujourd'hui, les partis de droite y voient des intérêts économiques forts. Pourquoi Open VLD est aussi proche ? Il y a l'enjeu du port d'Anvers, pour lequel les relations avec le Vietnam amènent des débouchés énormes, la NVA s'y intéresse donc aussi maintenant.

Autre chose enfin, nous craignons vraiment que la problématique de l'Agent orange ne commence à être oubliée. Au tout début, quand on a commencé à y travailler avec Patrick Moriau, il y avait encore beaucoup de personnes, notamment de gauche, qui connaissaient bien le dossier. Ces dernières années, ça commençait à être beaucoup plus flou, plus diffus.

Si je comprends bien, l'Agent orange était plutôt un sujet de mobilisations historiques et non actuel. Est-ce correct ?

Oui, c'est ça ! Et donc tous ces mouvements qui avaient soutenu le Vietnam durant la guerre du Vietnam, toute cette génération-là était en train de partir et donc ça commençait à devenir vraiment compliqué de traiter la question. La résolution a ça de bon qu'elle remet le dossier Agent orange dans les mémoires. Il est clair aussi que Mme Nga, avec son combat, c'est une accroche en plus qui nous permettait de bien illustrer le propos. Elle est venue, a discuté avec les parlementaires et puis quand la résolution est passée, elle est revenue à deux reprises en Belgique pour remercier le parlement belge pour l'adoption de cette résolution, dont une fois avec une délégation de parlementaires vietnamiens. C'est vraiment un long combat de plus de 15 ans, ça date en tout cas d'avant 2010.

Encadré 3. Les procès de l'Agent orange

Dès la fin de la 2^e Guerre d'Indochine, différentes organisations ont saisi la justice pour tenter d'obtenir la reconnaissance des conséquences à long terme des épandages d'Agent orange sur la santé humaine, et la condamnation des manufacturiers de cet herbicide.

- 1978 - États-Unis : Des milliers de vétérans américains ayant servi au Vietnam portent plainte contre les fabricants de l'Agent orange pour des dommages de santé liés à l'exposition aux herbicides. En 1985, un accord juridique est trouvé et les entreprises productrices versent une somme record de 180 millions USD à titre de « bonne volonté ».
- 1985 - Corée : Des vétérans coréens de la 2^e Guerre d'Indochine portent plainte contre la succursale coréenne de Dow Chemical. En 2015, la multinationale est condamnée par le tribunal de Séoul, lequel reconnaît 35 victimes parmi les plaignants.
- 2004 - États-Unis : Des victimes vietnamiennes, représentées par l'Association vietnamienne pour les victimes de l'Agent orange, portent plainte contre les entreprises productrices d'Agent orange auprès du tribunal de Brooklyn pour des actes allant des dommages corporels graves aux crimes de guerre. Après deux appels, la Cour Suprême américaine déboute le procès, invoquant l'immunité dont bénéficient les manufacturiers d'Agent orange en tant que sous-traitants du gouvernement américain dans la production des herbicides.
- 2015 - France : Trần Tố Nga, ancienne reporter de guerre franco-vietnamienne, porte plainte contre les mêmes entreprises auprès du tribunal d'Évry, en région parisienne, pour les dommages sur sa santé et celle de ses enfants. En 2024, la procédure est en cours⁷.

L'Agent orange est le sujet d'une controverse scientifique. Pour certains, il est clair qu'il a causé de nombreux dommages sanitaires et environnementaux, pour d'autres le lien est clairement remis en doute⁸. Est-ce que, quand vous avez porté ce sujet, il y avait ce type de débats au sein des discussions ?

Assez peu, mais on connaît cette controverse, qui est surtout mise en avant aux États-Unis. Parce que là, il y a évidemment toute une série de personnes qui vont essayer de défendre le point de vue des entreprises américaines. Maintenant, il y a quand même beaucoup d'arguments scientifiquement fondés qui justifient notre position. Je dirais qu'au tout début, ce doute sur le lien de causalité était parfois mis sur la table encore, mais depuis les dix dernières années, on a quand même vu de nombreuses conséquences des effets de la dioxine, et ce dans les différents contextes, notamment lors d'accidents industriels. Maintenant, il y a même eu des procès portés par certains agriculteurs, qui incriminent certains pesticides. Alors, oui, il y a parfois des éléments de discussion, est-ce que c'est telle molécule ou telle autre molécule qui doit être incriminée ? Je ne suis pas chimiste pour le dire, mais le déversement était tellement massif, tellement systématique. Je ne dis pas qu'il n'y a pas quelques scientifiques quelque part qui soutenaient encore à tout prix cette remise en cause, mais en Belgique, c'était assez faible lorsque nous travaillions sur l'adoption de la résolution. On n'osait plus remettre en question la réalité des choses. Je pense aussi que les volumes qui ont été déversés ne permettent plus de discuter des conséquences.

Et de quels volumes parle-t-on ?

90 millions de litres. Si ça n'avait pas été efficace, ils n'auraient pas déversé un tel volume. L'efficacité était visible à l'œil nu au niveau de la nature. Le fait qu'il y ait des conséquences environnementales et sanitaires est évident. Je me rappelle encore quand Mme Nga est venue en octobre 2021 lors de notre conférence. J'ai signalé qu'il y avait encore des contestations, que certains scientifiques se posaient des questions sur le lien entre l'Agent orange et telle ou telle maladie, mais globalement, cela relevait plus de la nuance comparativement aux millions de morts et d'affectés, et aux centaines de milliers d'hectares et de kilomètres carrés dévastés par l'Agent orange.

Et en plus, il y a tout de même eu la reconnaissance indirecte à travers les accords qui ont été faits avec les vétérans de l'armée américaine, qui leur permet de recevoir une pension gouvernementale s'ils souffrent de maladies associées à une exposition à l'Agent orange. De même pour les vétérans sud-coréens.

Encadré 4. Pensions de vétérans et reconnaissance des effets de l'Agent orange

Dans les pays ayant pris part à la 2^e Guerre d'Indochine, parmi lesquels les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée, les différentes mobilisations d'anciens combattants ont mené à des politiques de compensation pour exposition à l'Agent orange.

On notera par exemple les pensions que les vétérans étatsuniens obtiennent de la Veterans Administration pour des maladies « associées présomptivement »⁹ à une exposition aux herbicides au Vietnam, sans qu'une reconnaissance formelle soit prononcée. De même, les vétérans sud-coréens, australiens et néozélandais peuvent bénéficier d'aides financières et médicales s'ils souffrent de pathologies telles que la maladie de Hodgkin, le cancer de la lymphome, ou le Parkinson précoce, parmi d'autres affections. Ces aides sont le résultat de fortes mobilisations sociales, dont les procès cités dans l'encadré 3¹⁰.

Et selon vous, en quoi est-ce que le sujet de l'Agent orange est ou a été un enjeu en Belgique ? Pourquoi est-ce important pour la Belgique de se positionner ?

Moi, je pense que cette question de l'importance de la Belgique on la retrouve souvent, notamment quand il est question du Congo ou de l'Afrique. La Belgique est un petit pays, mais il est au centre de différentes institutions internationales, donc, qu'on le veuille ou non, on se tourne régulièrement vers lui. Il me semble donc important que la Belgique porte un certain nombre de questions et pas seulement celle de l'Agent orange.

Sur ce sujet en particulier, la Belgique, n'ayant pas de relation coloniale avec le Vietnam, a plus d'indépendance pour se positionner par rapport à cette question. En même temps, c'est un allié fidèle des États-Unis, donc pour certains parlementaires belges, il est important de montrer leurs différences et de marquer une certaine distance. Un ami peut plus facilement pointer vos erreurs qu'un ennemi dont la critique est rejetée d'office. Il est donc important pour la Belgique, même petite, de marquer le coup et de montrer sa différence par rapport aux États-Unis en mettant en évidence les erreurs commises durant la guerre au Vietnam. Sans être donneur de leçons bien évidemment, car nous n'avons pas été impliqués directement.

Cette résolution est aussi en cohérence, me semble-t-il, avec une coopération belgo-vietnamienne solide en matière de recherche scientifique et des coopérations universitaires importantes. Les boursiers vietnamiens viennent ici, on mène des projets de recherche en commun. Continuer à appuyer cette question non résolue me paraissait important, et je pense que les parlementaires ont trouvé un créneau d'action et une justification pour continuer à défendre cette position, cette question et sa résolution.

Et à votre avis, quelles sont à présent les mesures qu'il faudrait mettre en œuvre en priorité à part celles qui sont mentionnées dans la résolution, à savoir la reconnaissance des victimes, l'assistance au gouvernement vietnamien dans le soutien des personnes, le soutien à la recherche scientifique que vous avez mentionné ?

Il y a plusieurs choses. Politiquement, je pense qu'il faut continuer à soutenir le gouvernement vietnamien dans ce travail. Pourquoi ? Parce que le gouvernement vietnamien est quand même un peu mal pris dans cette situation. On le sent bien quand on discute avec eux. Le fait que le Vietnam ait obtenu la levée de l'embargo est un

réchauffement important avec les États-Unis, ou au moins une réduction du gel. Commercialement, le Vietnam a besoin de marchés diversifiés et est toujours attentif à ne pas froisser les États-Unis.

Il y a aussi la question des tensions en mer de Chine. Ici en Europe, on oublie parfois que le dernier adversaire militaire du Vietnam, ce ne sont pas les États-Unis, mais la Chine en 1979. Ici, on n'en est absolument pas conscients. Les tensions commerciales entre les deux pays augmentent dès qu'il y a un peu de tensions politiques et militaires en mer de Chine, et la Chine peut utiliser le commerce en représailles pour se faire entendre et comprendre. Ce qui fait que le Vietnam a besoin de bien ménager les États-Unis, tout en répondant à sa population quant à la question de l'Agent orange. Et donc, sur ce plan-là, je pense que montrer aux Vietnamiens qu'ils ne sont pas seuls à porter cette question et qu'ils peuvent avoir des alliés qui rappellent aux États-Unis que cette problématique est importante, leur permettre d'avoir quelques pays qui ne craignent pas de dire aux États-Unis que cette question est toujours d'actualité et qu'il faut essayer de la régler est une raison valable de le faire. Je ne me fais pas trop d'illusions sur l'impact que cela aura, mais c'est un premier élément.

Un deuxième élément est d'essayer de porter cette question à un niveau international pour que la Belgique ne soit pas seule. Cela inclut l'Union européenne, ou l'OMS, pour faire des études, coordonner des sources de financement, et de la recherche scientifique, afin que l'Agent orange ne reste pas un problème vietnamien. Le fait de commencer à reconnaître que c'est le plus grand écocide du 20^e siècle, avec le déversement de défoliants sur le sud du Vietnam, contribue à la réflexion.

Le troisième élément prioritaire pour moi est la décontamination des sols, l'élément le plus concret. Avec l'ambassade de Belgique, nous essayons de faire en sorte que des financements puissent aboutir pour décontaminer de manière significative, que ce soit avec Haemers Technologies ou d'autres pour qu'il y ait des avancées concrètes réelles dans ce sens-là.

Encadré 5. L'Agent orange dans les relations Vietnam – États-Unis

Depuis les accords de Paris en 1973, l'Agent orange est une source de conflit entre les États-Unis et le Vietnam. Le Vietnam considère que l'aide aux victimes de l'Agent orange fait partie des réparations prévues par les accords, mais les États-Unis ne reconnaissent toujours pas officiellement l'existence de ces victimes. Ce sujet a longtemps compliqué le dialogue et la normalisation des relations diplomatiques en 1995. Une coalition d'associations philanthropiques, de groupes de vétérans et d'organisations pacifistes continue de pousser les États-Unis à discuter des réparations avec le Vietnam. En parallèle, Hanoï a souvent eu du mal à inscrire la question de l'Agent orange à l'agenda bilatéral, car il dépend du soutien américain pour accéder à des arènes internationales, comme en 2007 lors de son accession à l'Organisation mondiale du Commerce. Cela a limité la capacité du Vietnam à négocier des politiques de réparation conjointes avec les États-Unis¹¹.

La résolution belge a eu un fort écho dans les associations de soutien des victimes de par le monde. Elle a aussi suscité des initiatives politiques, notamment en France. Suivez-vous ce travail pour la reconnaissance des victimes hors de la Belgique et du Vietnam ?

Une fois la résolution adoptée ici, nous avons continué à travailler, notamment avec les parlementaires français. Maintenant, les parlementaires français discutent de la question. Nous sommes en contact avec l'Association d'Amitié Franco-Vietnamienne (AAFV) et le comité français Vietnam Dioxine. Ils ont sensibilisé plusieurs parlementaires, dont certains ont déjà rencontré Trần Tố Nga. Ils ont également reçu le texte de la résolution belge et ont eu des contacts avec André Flahaut, qui a indiqué sa disponibilité pour discuter avec eux.

Je sais qu'il y a eu une réunion avec des parlementaires de différents partis dont Anne Le Hénanff de la République en Marche, par ailleurs Présidente du groupe parlementaire France Vietnam, mais aussi des parlementaires écologistes, socialistes, d'autres la France Insoumise et du Rassemblement national. En discutant avec nous, ils ont compris que chez nous, la possibilité d'aboutir sur ce dossier reposait sur le multipartisme de la résolution.

Nous allons continuer à informer nos organisations partenaires et collègues dans d'autres pays, car nous restons en réseau, même si ces associations sont de plus en plus modestes, car, souvent créées dans les années 70 et donc avec des membres maintenant relativement âgés. Nous sommes encore en contact régulièrement avec les Allemands, les Anglais, les Français, les Hongrois, les Suisses, les Espagnols et les Tchèques. Nous rappelons à ces associations que cette résolution a été adoptée et espérons que cela pourra susciter de nouvelles mobilisations.

Est-ce qu'à cet égard, la résolution belge peut marquer un précédent dans la reconnaissance d'autres cas de pollution dans les conflits armés, notamment en Irak, actuellement en Palestine ?

Est-ce que ça peut susciter des démarches pour d'autres conflits armés ? Moi je le souhaiterais. On peut le suggérer aux parlementaires, aux autres organisations, comme l'Association Belgique Palestine, peut-être à d'autres parce que ça a du sens.

On trouve ça scandaleux, l'usage du gaz moutarde pendant la 1^e Guerre mondiale. On dit que ça a été le pire des crimes, le plus choquant, etc. On a l'impression, après cela qu'il ne sera pas possible que les choses se répètent, et puis on se rend compte que dans quasiment tous les conflits, évidemment pas dans les mêmes proportions, mais on réutilise l'arme chimique! Irak, Iran, dans les années 80, puis ça a été le cas plus récemment en Syrie. Possiblement en Ukraine aussi. Comment se fait-il qu'on dise que l'arme chimique est la pire des armes, qui tue tout, indistinctement, qu'on soit militaire

ou civil. Ce n'est plus une guerre où on se bat entre militaires, ce sont des conflits qui affectent indistinctement tout le monde.

* * *

L'auteure

Anne Xuan Nguyen est chargée de recherche au sein du GRIP. Elle est détentrice d'un Master en Relations Internationales – sécurité, paix et conflits à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et d'un Doctorat en sciences politiques de l'ULB. Ses domaines d'expertise sont les études de paix, les problématiques post-conflit et les questions environnementales liées à la conduite de la guerre.

Pour citer cette publication

Anne X. Nguyen , « Pierre Grega : "la résolution belge remet le dossier Agent orange dans les mémoires" », *Éclairage du GRIP*, 31 juillet 2024.



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Crédit photo de couverture : Vue intérieure de la Chambre des représentants de Belgique, 10 juillet 2008, © François Lambregts, CC BY-SA 2.0, via [Wikimedia Commons](#).

Les opinions émises dans cette publication n'engagent que leurs auteurs et ne constituent en rien une prise de position du GRIP.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Mundo-madou - 7-8 Avenue des Arts - 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique
Tél. : +32 (0) 473 982 8202 – admi@grip.org – www.grip.org
Twitter : [@grip_org](#) -Facebook : GRIP.1979

¹ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE, *Résolution relative à l'aide à apporter aux victimes de l'utilisation de l'Agent orange durant la guerre au Vietnam* », DOC 55 2406-005, 5 octobre 2023.

² NGUYEN Anne-Xuân, « L'Agent orange au Vietnam : la violence lente de la guerre à travers la destruction des écosystèmes », *Eclairages du GRIP*, 25 juillet 2023.

³ Vietnam+, « [La Chambre basse de Belgique adopte une résolution de soutien aux victimes de l'Agent orange](#) », 6 octobre 2023.

⁴ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE, *Résolution relative à l'aide à apporter aux victimes de l'utilisation de l'Agent orange durant la guerre au Vietnam* », DOC 55 2406-005, 5 octobre 2023.

⁵ MARTIN Michael F., *U.S. Agent Orange/Dioxin Assistance to Vietnam*, Congressional Research Service, 2018.

⁶ NGUYEN Anne-Xuân, « L'Agent orange au Vietnam : la violence lente de la guerre à travers la destruction des écosystèmes », *Eclairages du GRIP*, 25 juillet 2023.

⁷ NGUYEN Anne Xuân et ORSINI Amandine, « The Environmental and Health Impacts of Chemical Spraying: Can Law Protect Victims? The Case of Agent Orange » in NEGRI Stefania (ed.), *Environmental health in international and EU law*, Routledge-Giapichelli, 2019, pp.349-363.

⁸ YOUNG Alvin L., *The History, Use, Disposition and Environmental Fate of Agent Orange*, Springer, 2009.

⁹ CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS, H.R.559 – *Agent Orange Act of 1991*, 102^e Congrès, 1^e juin 1991.

¹⁰ MARTINI Edwin A., *Agent Orange: History, Science, and the Politics of Uncertainty*, University of Massachusetts Press, 2012. SCHUCK Peter, *Agent Orange on trial*, Belknap Press of Harvard University Press, 1987.

¹¹ MARTINI Edwin A., *Agent Orange: History, Science, and the Politics of Uncertainty*, University of Massachusetts Press, 2012. NGUYEN Anne Xuan, *Le poison de la guerre. Analyse du processus de (dé)politisation des dommages liés à l'Agent Orange au Vietnam*, Université libre de Bruxelles et Université Catholique de Louvain, thèse défendue en 2022.



Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité *Édition* du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur www.grip.org .

Devenez donateur : IBAN -BE87 0001 5912 8294 - BIC/SWIFT : BPO TBE B1

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SECURITE

Avenue des Arts, 7-8
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode
Tél. : +32 (0) 473 982 820
Site Internet : grip.org